

**RÉVISION  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

*Alfortville*

PRÉFECTURE  
DU VAL-DE-MARNE

16 FEV. 2024

ARRIVÉE

- 4-2 -

## Plan de zonage

Dossier d'approbation du projet de PLU

Conseil territorial du 14 décembre 2016

Modification du PLU n°1 approuvée  
le 2 octobre 2019 par le Conseil territorial

Modification du PLU n°2 approuvée  
le 7 février 2024 par le Conseil territorial

- 42 -  
Plan de zonage

Dossier d'approbation du projet de PLU

Conseil territorial du 14 décembre 2016

Modification du PLU n°1 approuvée  
le 2 octobre 2019 par le Conseil territorial

Modification du PLU n°2 approuvée  
le 7 février 2024 par le Conseil territorial



Echelle : 13 000e

Emplacements réservés (article L.151-41, 1° et 2° du CU)		
N°	Bénéficiaire	Destination
1	Commune	Voie et ouvrage public
2	Commune	Espace public
3	Etablissement Public Territorial	Voie de liaison
4	Etablissement Public Territorial	Voie de liaison
5	Société du Grand Paris	Espace public
7	Commune	Programme de logements
8	Commune	Programme de logements
9	Commune	Programme de logements
10	Commune	Piste cyclable

Localisations pour la réalisation d'équipements			
N°	Terrains concernés	Bénéficiaire	Destination
1	AD 40	Commune	Voie de liaison



- ZONAGE**
- ▭ Limite de zone et de secteur
- Tissus mixtes**
- UAa
  - UAb
  - UAc
  - UAd
  - UAe
  - UAF
  - UAp
- Opérations d'ensemble**
- UBa Grands ensembles (années 1950-1970)
  - UBb Compositions d'ensemble (postérieure aux années 1980)
  - UBc Secteur Chanteraine
  - UBd Secteur Ilot Seine
  - UBe Secteur sud-ouest Grand Ensemble
- UC** Zone d'équipement
- UD** Zone d'habitat intermédiaire
- UE** Tissus pavillonnaires
- UF** Zone d'activités
- UFa Val-de-Seine
  - UFb Les Jardins d'Alfortville
  - UFd Activités au nord-ouest de la digue
  - UFe Port d'Alfortville
- UP** Zone de projets
- N** Zone naturelle
- Na Secteur des éclusiers
  - Nb Secteur d'équipement
  - Nc Parcs et jardins publics
- VOLUMÉTRIE ET IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS**  
(cf. partie 1, chapitre 2 du règlement)
- 5m Marge de recul
- \*\*\*\*\* Exception à l'application du gabarit d'îlot
- QUALITÉ URBAINE, ARCHITECTURALE ET ENVIRONNEMENTALE**  
(cf. partie 1, chapitre 3 du règlement)
- Ouverture visuelle
- ✳ Patrimoine bâti d'intérêt local au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme
- Nature en ville**  
(cf. partie 1, chapitre 4 du règlement)
- ▨ Coeur d'îlot vert au titre de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme
  - ▨ Espace vert des ensembles résidentiels au titre de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme
  - ▨ Espace public - infrastructure végétalisés au titre de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme
- Déplacements et stationnement**  
(cf. partie 1, chapitre 5 du règlement)
- ⊙ Périmètre de bonne desserte en transports en commun
  - ▨ Emplacement réservé au titre de l'article L. 151-41
  - Localisation d'emplacements pour équipements